

**COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2018**

Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : 25

Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Philippe BERTRAND-DRIRA, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Pierre BIYELA, Jean-Marc RENARD, Francine VERBRUGGHE, Corinne MARCHAL-TARNUS, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA

Votants : 29

Conseillers absents - excusés : -

Procurations : Jean-Marie HIRTZ à Bertrand KLING
Baptiste PAVOT à Marie-Josée AMAH
Jean-Claude BOULY à Corinne MARCHAL-TARNUS
Jean-Yves SAUSEY à Salvatore LIVOLSI

Secrétaire de séance : Sylvaine SCAGLIA

Date convocation : 9 février 2018

N° 2018-007

Objet : Communication des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT

Rubrique : 9.1

Rapporteur : Bertrand KLING

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibération du 10 avril 2014, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a :

Vu en commission finances :

- Le 12 juin 2017, signature de conventions avec la Ligue de l'Enseignement pour la mise à disposition d'ATSEM à partir du 1^{er} septembre 2017 pour une durée d'un an,
- Le 13 décembre 2017, signature de conventions avec la Ligue de l'Enseignement pour la mise à disposition d'ATSEM à partir du 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 8 mois.

Vu en commission Vie locale, Culture, Sport et Associations :

- Le 22 décembre 2017, signature d'une convention de partenariat avec le Cri des Lumières pour l'École des Regards 2018 pour un montant de 2500 €.

Vu en commission Temps de l'enfant:

- Le 8 janvier 2018, signature d'une convention de 3 ans (01/01/2018 au 31/12/2020) avec la CAF pour l'action sociale familiale « Aide aux Temps Libres ».

Le Maire,
Bertrand KLING

